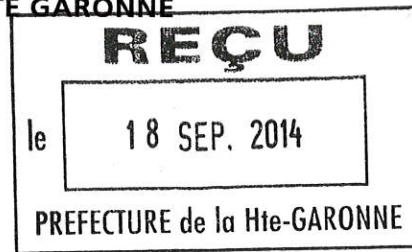




SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 8 SEPTEMBRE 2014
N° d'ordre : 23**



Date de la convocation : 21 août 2014
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 16
Nombre de délégués
ayant donné pouvoir : 0

Le 8 septembre 2014 à 16 heures 00,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

Objet : Suppressions de postes

Étaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, BOUBE, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, FERRERES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, PARERA, RASPEAU et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Messieurs RIVAL, SARRALIE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du Comité Syndical,

Vu le rapport de Monsieur le Président et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2014, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents la suppression des postes vacants au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'attaché,
- Suppression d'un poste de rédacteur,
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

18 SFP 2014